

Installé à la tête de l'Autorité de régulation

Chorfi pour mieux encadrer l'ouverture de l'audiovisuel



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3370 - Lundi 22 septembre 2014 - Prix : 10 DA

Renouvellement et réorganisation des structures du FLN

Le forcing de Saâdani

Page 3



Ph > Mehdi B./J. A.

Conférence du ministre des AE sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek

«La complicité dont jouit l'occupant marocain» condamnée

Page 4

Doctrine et réalité

Par Mohamed Habili

On a l'impression, à écouter le ministre algérien des Affaires étrangères parler de la crise libyenne, et d'une façon plus générale de la situation au Sahel, qu'une solution politique, basée évidemment sur le dialogue entre les parties concernées, reste possible, en dépit des apparences, qui par définition sont trompeuses. Ramtane Lamamra ne dit pas sur quels éléments concrets repose chez lui cette conviction, à laquelle il a cherché à convertir les Américains, sinon que les Libyens eux-mêmes seraient demandeurs d'une médiation algérienne, sans que l'on sache si cette sollicitation est le fait des principales factions libyennes, qui justement sont d'ores et déjà en guerre les unes contre les autres, ou seulement d'une partie d'entre elles. L'argument n'a pas en effet le même poids selon qu'il s'agit du premier ou du deuxième cas. Si cette demande de médiation procède à la fois de l'Armée nationale du général Haftar et de l'alliance islamiste Fadjr Libya, qui tient une partie du pays, dont Tripoli, alors évidemment Ramtane Lamamra est totalement fondé à dire que toutes les voies de la solution politique n'ont pas été explorées, et qu'il faut commencer par les épuiser toutes avant de songer à lancer des opérations militaires contre tel camp plutôt que contre tel autre.

Suite en page 3

Bouchouareb au sujet de la création d'entreprises

«Le nombre de procédures ramené de 80 à 14»

Abdessalem Bouchouareb a affirmé que pour la création d'une entreprise «le nombre de procédures (CNRC, CNAS, CASNOS) a été ramené de 80 à 14, faisant passer les délais à 25 jours». «Plusieurs autres actions ont été engagées à l'effet d'alléger les procédures, réduire les délais et diminuer les coûts liés à l'acte d'investir», ajoutera le ministre.

Lire page 2



Phs > D. R.

Chambre algérienne de commerce et d'industrie

Laïd Benamor président de la CACI pour un mandat de 4 ans



Page 2

Groupe algérien de fusion

Djmawi Africa dévoile le clip de «Dellali»

Page 13

600 communes «nécessitent des opérations de prise en charge»

Alerte permanente aux risques majeurs

SIX CENT communes sur les 1 541 que compte le pays nécessitent des opérations et projets pour la prise en charge des risques majeurs, a affirmé, dimanche à Béchar, le délégué national aux risques majeurs auprès du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tahar Melizi. Selon les premiers résultats d'une étude nationale effectuée par le ministère des Ressources en eau, 600 communes dans le pays nécessitent des opérations et projets de renforcement de leurs capacités pour faire face aux risques majeurs, a-t-il indiqué lors d'une rencontre sur la prévention et la prise en charge des risques majeurs dans la wilaya de Béchar. «Ma première sortie nationale sur le terrain, qui a été consacrée à la wilaya de Béchar, s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant à faire face aux risques majeurs, notamment les inondations dont la ville de Béchar a connu un phénomène du type en octobre 2008», a signalé le même responsable. Dans ce cadre, a-t-il ajouté, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a adressé une directive à l'ensemble des wilayas du pays pour entamer des campagnes de prévention et se préparer à toute éventualité, à l'approche de la saison hivernale où les risques d'inondations et autres intempéries sont grands, a signalé le délégué national aux risques majeurs. «Cette rencontre de Béchar, la première du genre, vise à évaluer l'ensemble du dispositif local de prévention et de lutte contre les risques majeurs et en même temps de débattre, avec les différentes directions, communes et autres institutions publiques, des moyens de son renforcement», a souligné M. Melizi. Dans la wilaya de Béchar, plus de deux milliards de dinars ont été consacrés, au titre du sectoriel, à la protection de certaines collectivités des inondations provoquées par les crues d'oueds. De même a-t-il été procédé à l'inscription, au titre du prochain programme quinquennal 2015-2019, de 16 projets d'études techniques, d'un coût de 138 millions DA, pour la réalisation de nouveaux projets de protection des communes des inondations et la proposition à l'inscription, au titre du même quinquennal, de 28 projets similaires au profit des secteurs de l'urbanisme, de la construction et des travaux publics, pour un coût global de 900 millions DA, a fait savoir le directeur local de l'urbanisme et de la construction, lors d'un exposé sur les actions préconisées par la wilaya dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les risques majeurs. De son côté, le secteur des travaux publics prévoit le lancement, au titre du même quinquennal, de 18 études techniques, d'un coût de 134 millions DA, pour la réalisation et la maintenance d'ouvrages d'art et 21 autres opérations de protection des routes et de maintenance d'équipements publics de ces routes pour plus d'un milliard DA.

Safa C.

Bouchouareb au sujet de la création d'entreprises

«Le nombre de procédures ramené de 80 à 14»

■ *Abdessalem Bouchouareb a affirmé que pour la création d'une entreprise «le nombre de procédures (CNRC, CNAS, CASNOS) a été ramené de 80 à 14, faisant passer les délais à 25 jours». «Plusieurs autres actions ont été engagées à l'effet d'alléger les procédures, réduire les délais et diminuer les coûts liés à l'acte d'investir», ajoutera le ministre.*

Par Meriem Benchaouia

L'amélioration du climat des affaires ainsi que l'environnement de l'entreprise sont parmi les priorités du gouvernement qui compte dynamiser la mise en œuvre de sa démarche visant à encourager et à développer l'entreprise et l'investissement. Plusieurs actions ont été engagées par le gouvernement à l'effet d'alléger les procédures, réduire les délais et diminuer les coûts liés à l'acte d'investir. Ces actions ont été menées en s'appuyant sur les indicateurs de création d'entreprises, d'obtention du permis de construire, de raccordement aux réseaux électriques, de transfert de propriété, d'obtention de prêts, de protection des investisseurs, de paiement des impôts, du commerce transfrontalier, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité. Invité hier sur les ondes de la Radio nationale, Abdessalem Bouchouareb, ministre de l'Industrie et des Mines, a affirmé que pour la création d'une entreprise «le nombre de procédures (CNRC, CNAS, CASNOS) a été ramené de 80 à 14, faisant passer les délais à 25 jours». «Plusieurs autres actions ont été engagées à l'effet d'alléger les procédures, réduire les délais et diminuer les coûts liés à l'acte d'investir», ajoutera le ministre. M. Bouchouareb a par ailleurs annoncé que l'inauguration officielle de l'usine de construction de véhicules Renault se fera le 10 novembre



prochain. «La décision a été prise par les deux parties pour que l'inauguration aie lieu le 10 novembre en marge de la réunion du Haut comité algéro-français», a-t-il avancé. Evoquant la règle 51/49, le ministre dit qu'elle «sera maintenue et renforcée». Il a ainsi coupé court à certaines informations rapportées par la presse, selon lesquelles l'Algérie pourrait supprimer cette règle dans les secteurs non stratégiques. L'Algérie va élargir la règle dite 51/49, régissant l'investissement étranger, au commerce de gros et de détail. «La règle 51/49 sera maintenue et sera renforcée puisqu'elle sera élargie au commerce de gros et de détail», a-t-il déclaré. Cette mesure, a-t-il ajouté, a été rendue nécessaire par le besoin de venir en aide aux secteurs fragilisés, voire effondrés

par la concurrence des produits importés comme celui de la manufacture. Selon le ministre, la refonte du code des investissements prévoit d'intégrer cette nouvelle mesure qui va mettre de l'ordre dans les marchés de gros et de détail où l'informel gangrène et concurrence les produits nationaux. L'annulation de cette règle régissant la répartition du capital pour les investissements étrangers a été évoquée par les partenaires de l'Algérie dans le cadre des négociations pour son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette mesure a été instituée en 2009. Avant cette date, elle était appliquée uniquement au secteur pétrolier régi par un code d'investissement spécifique. Par ailleurs, M. Bouchouareb a indiqué que le nouveau code des investisse-

ments, en cours d'élaboration, prévoit un changement radical dans le fonctionnement de l'ANDI afin de permettre à l'agence de se consacrer uniquement à son rôle de facilitateur. Le nouveau texte prévoit en effet de supprimer les prérogatives de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) d'octroyer des avantages à l'investissement pour se consacrer uniquement à son rôle de facilitateur. «Les avantages seront accordés par la loi et non pas par l'Agence de développement des investissements», a ajouté le ministre qui a expliqué que l'octroi de ces incitations se fera systématiquement au cours de l'inscription au registre du commerce et lors de la création de la société.

M. B.

Chambre algérienne de commerce et d'industrie

Laïd Benamor président de la CACI pour un mandat de 4 ans



Laïd Benamor, nouveau président de la Caci

Le ministère du Commerce a organisé les élections du président et de trois vice-présidents de la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (Caci) au

niveau de la salle des conférences «Ali-Maachi» de la Safex d'Alger. Ces élections se sont déroulées dans la confusion puisque l'assistance, au nombre d'environ 120 participants, a mis du temps pour s'entendre sur la modalité du vote : à main levée, par plébiscite ou par bulletin. Les participants se sont enfin entendus pour le vote à bulletins secrets afin d'élire le nouveau président de la

Chambre algérienne de commerce et d'industrie. Seul candidat à ce poste, Mohamed Laïd Benamor a été élu à l'unanimité pour un mandat de quatre ans par les membres de l'assemblée générale de la Caci, 113 «oui» contre 14 «non». Mohamed Laïd Benamor est chargé de présider l'institution pour la mandature 2014-2018. M. Benamor, P-DG du groupe agroalimentaire Amor Benamor, seul candidat à cette élection, remplace à la tête de la Caci Tahar Kelil qui avait rempli un seul mandat. M. Benamor sera assisté par trois vice-présidents qui seront élus à leur tour plus tard dans l'après-midi. «Je suis heureux d'être élu par l'urne. Notre parcours est long, on doit être à la hauteur des attentes pour assumer le devoir qu'on a envers nos adhérents et devant tous les métiers qu'on représente, que ce soit pour le commerce ou pour l'industrie et les services», a déclaré M. Benamor, également vice-président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), après son élection. Pour rappel, ces élections s'effectuent conformément aux dispositions du décret exécutif 96-94 du 3 mars 1987 modifié et complété, instituant la Chambre de commerce et d'industrie, notamment ses articles 8 et 14.

Yasmine A.

Installé à la tête de l'Autorité de régulation

Chorfi pour mieux encadrer l'ouverture de l'audiovisuel

■ Cette Autorité indépendante, comme le stipule la loi, assumera ses prérogatives à la fois en tant que garant et gardien de la liberté d'exercice du métier.



Hamid Grine



Miloud Chorfi

Par Yazid M.

La désignation de Miloud Chorfi à la tête de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel a été officialisée hier lors d'une cérémonie d'installation qui s'est déroulée en présence du ministre de la Communication, Hamid Grine, des cadres du ministère de la Communication et de responsables d'organes de presse.

Grine a affirmé, à cette occasion, que la mise en place de cette autorité constituait un événement historique car, a-t-il dit, c'est la première fois depuis l'indépendance qu'une telle instance voit le jour pour organiser et réguler le secteur audiovisuel en Algérie. Le ministre a salué la nomination de Chorfi à la tête de

cette instance rendant hommage à son expérience dans le domaine. «Chorfi est un ancien journaliste de la Radio et de la Télévision nationales et a déjà présidé le Conseil national de l'audiovisuel et la commission de l'information de l'Assemblée populaire nationale», a rappelé Grine. La mise en place de cette instance signifie que l'Algérie amorce une ère nouvelle en matière d'information pour l'édification du secteur audiovisuel sur des bases nouvelles qui lui permettront de franchir des étapes dans la concrétisation des aspirations des professionnels, a soutenu Miloud Chorfi.

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel, à la tête de laquelle est désigné Chorfi, est une institution prévue par la loi relative à l'activité audiovisuelle,

adoptée par le Parlement en janvier dernier, afin de réguler le champ audiovisuel en Algérie et consolider la mission du service public.

Cette Autorité indépendante, comme le stipule la loi, assumera ses prérogatives à la fois en tant que garant et gardien de la liberté d'exercice du métier. Elle est également chargée, notamment, de «veiller au libre exercice de l'activité audiovisuelle dans les conditions définies par la législation et la réglementation en vigueur, à l'impartialité des personnes morales exploitant les services de communication audiovisuelle relevant du secteur public et à garantir l'objectivité et la transparence», en vertu de la loi.

En matière de contrôle, l'Autorité doit, entre autres,

veiller à la conformité aux lois et règlements en vigueur, de tout programme audiovisuel diffusé, quel que soit le support utilisé, s'assurer du respect des quotas minimums réservés à la production audiovisuelle nationale et à l'expression en langues nationales. Cette instance doit exercer un contrôle, par «tout moyen approprié», sur l'objet, le contenu et les modalités de programmation des émissions publicitaires. Evoquant notamment, la mise en place de ce genre d'instances, en mai dernier, le président Bouteflika avait assuré de ne ménager aucun effort pour consolider et étendre la liberté d'expression de sorte à lui ouvrir davantage d'espaces.

«J'ai veillé et je continuerai à veiller à ce que l'exercice de la liberté d'expression et de presse se fasse loin de toute pression, en dehors de toute tutelle et de toute restriction, si ce n'est celle de la conscience professionnelle ou celle expressément prévue par la loi», avait-t-il déclaré dans un message à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Le chef de l'Etat avait assuré que le processus législatif et réglementaire visant le parachèvement du système juridique régissant les activités liées au secteur de la communication se poursuivra activement au cours de l'année, notamment avec les lois relatives à l'organisation de la presse et des métiers y afférents, et aux organes de régulation compétents, ainsi que celles relatives à la publicité et aux sondages. **Y. M.**

Renouvellement et réorganisation des structures du FLN

Le forcing de Saâdani

La campagne de Amar Saâdani a commencé avec la réunion du Bureau politique durant laquelle il a jugé le cas «Belkhadem» de non-événement, puis sa sortie à l'Assemblée populaire nationale à l'occasion des élections du groupe parlementaire du parti relatives au renouvellement des structures de l'APN dans lesquelles il a soutenu le passage du nouveau texte fondamental de la République par le Parlement tout en défendant le rôle de cette institution... Le vieux parti a entamé la préparation de son congrès prévu au début de 2015 et le FLN ne veut pas être hors-jeu des changements qui auront probablement lieu après la révision de texte fondamental de la République.

En ce début de rentrée sociale, le secrétaire général du Front de libération nationale ne laisse pas une occasion pour faire passer des messages relatifs à l'avenir de son parti et celui du pays avec notamment le projet de la révision de la Constitution.

La campagne de Amar Saâdani a commencé avec la réunion du Bureau politique durant laquelle il a jugé le cas «Belkhadem» de non-événement, puis sa sortie à l'Assemblée populaire nationale à l'occasion des élections du groupe parlementaire du parti relatives au renouvellement des struc-

tures de l'APN dans lesquelles, il a soutenu le passage du nouveau texte fondamental de la République par le Parlement tout en défendant le rôle de cette Institution.

Le secrétaire général du vieux parti ne s'arrête pas là car Saâdani conscient des enjeux d'avoir le soutien des structures de base du FLN, notamment les kasma et les mouhafadhas qui auront un rôle important à jouer lors du congrès du parti attendu pour le début de 2015.

Dans ce contexte, Saâdani a décidé de présider lui-même l'installation de nouvelles mouhafadhas dans des nouvelles créées bien avant la mise en place du nouveau découpage administratif. Dans ce cadre, on peut citer, celles d'Aflou et Boussaâda. Ainsi, le patron du FLN était ce samedi dans la wilaya de M'sila, d'où il annonce la nécessité de finir avec le code communal, sachant que ce code a été soutenu par l'ex-parti unique au niveau de l'Assemblée populaire nationale en 2011. Pour Saâdani, ce code n'offre pas un vrai rôle aux élus locaux. Saâdani a parlé aussi du rôle de l'élu dans le contrôle de l'exécuteur. Côté organique, Saâdani a appelé les militants du parti à se diriger vers les urnes pour le renouvellement des kasma tout en insistant sur le rôle des secrétaires des mouhafadhas dans la préservation de

l'image du FLN et l'ouverture des mouhafadhas aux jeunes. Il est à noter que le renouvellement des structures du parti et la création de nouvelles mouhafadhas dans les localités qui n'avaient pas ses structures a été fortement critiqué par le groupe Belayat et même quelques élus ont soulevé le retour des militants qui auraient soutenu Ali Benflis comme candidat à la précédente élection présidentielle. En outre, il a de nouveau évoqué la nécessité d'aller vers un état civil, fondé sur la séparation des pouvoirs et l'occasion de l'installation de la mouhafadha de Boussaâda, il a affirmé que l'Armée nationale bénéficie d'un grand soutien populaire, non seulement des partis ou autres avant de revenir sur la situation régionale avec notamment ce qui se passe dans les pays voisins.

Il est signaler que le vieux parti a entamé la préparation de son congrès prévu au début de 2015 et le FLN ne veut pas être hors-jeu des changements qui auront probablement lieu après la révision du texte fondamental de la République.

Et probablement aussi, Amar Saâdani voudrait continuer à la tête du Front de libération nationale dans la prochaine étape maintenant que les chances de Abdelaziz Belkhadem sont très faibles pour revenir à la tête du parti. **Nacera Chennafi**

LA QUESTION DU JOUR

Doctrines et réalité

suite de la page Une
Tant il est vrai qu'une solution négociée est dans tous les cas préférable au recours aux armes. Non seulement d'ailleurs parce qu'elle épargne des vies humaines tout en faisant faire l'économie de destructions de toutes sortes, mais parce qu'elle est la plus sûre et la plus durable, en ce que précisément elle repose sur le consentement mutuel des parties au conflit. Seulement, il est rare qu'on ait le choix dans une crise, qui par définition dépasse la volonté des hommes, entre la négociation sans violence aucune et la guerre tous azimuts. En règle générale, pourparlers et hostilités s'entremêlent dans un écheveau inextricable. C'est ce que l'on voit d'ailleurs depuis le début en Libye, où les protagonistes se parlent tout en se faisant la guerre, et réciproquement, bien qu'il soit vrai que pour le moment ils échangent plus de balles et d'obus que de paroles. Or pas plus que les deux camps en présence, le gouvernement libyen n'a demandé la médiation algérienne. Même constat à faire s'agissant du Parlement libyen, seule institution reconnue à l'étranger, et d'abord par les grandes puissances. On est fondé alors à se demander si la préconisation algérienne ne se ramène pas en fait à l'expression d'une doctrine, en vertu de laquelle il ne faut jamais cesser de prêcher la bonne parole, même dans les cas désespérés, doctrine qui d'ailleurs est tout à l'honneur de la diplomatie algérienne. A moins, évidemment, que les négociations entre Maliens, qui se sont déroulées à Alger, et qui semblent avoir abouti, n'aient en quelque sorte ouvert l'appétit réconciliateur des autorités algériennes, qui ne demanderaient pas mieux que de remporter le même succès dans le cas libyen. Ce serait alors de leur part oublier que c'est l'intervention française qui a rendu possibles les pourparlers d'Alger, et du même coup le succès remporté par elle. De même que depuis la mise en œuvre de la politique de réconciliation nationale, on a oublié que c'est la lutte antiterroriste qui a ouvert la voie à cette dernière, qui n'avait aucune chance de «prendre» au début de la crise politique algérienne. Bref, dans la réalité on n'est jamais confronté entre le choix sans mélange de la force et celui non moins pur de la négociation. Si c'était d'ailleurs le cas, il serait toujours criminel de recourir aux armes. Il n'y a aucune raison en tout cas de croire que la crise libyenne puisse faire exception à la règle. Les différentes phases par lesquelles elle est passée depuis la chute de l'ancien régime se sont imposées aux acteurs bien plus qu'elles n'ont été voulues par eux. Il en sera probablement de même pour celles qui viennent. **M. H.**

Conférence du ministre des AE sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek

«La complicité dont jouit l'occupant marocain» condamnée

■ La cause sahraouie demeure toujours un sujet d'actualité. Depuis des années, ce conflit n'est pas encore réglé. Malgré tous les efforts des instances africaines et internationales pour résoudre ce problème, les Marocains ne veulent pas lâcher.



Ph/Ahmed B.J. A.

Par Ahcene Hadjam

Le ministre des Affaires étrangères sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek, a estimé hier, à Alger qu'il «est inconcevable que la mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) devienne une mission soutenant l'occupation au lieu d'une mission de paix». «La crédibilité des Nations unies est à l'épreuve en ce qui concerne une question considérée comme l'essence même de son existence, à savoir le droit des peuples à l'autodétermination», a souligné le responsable sahraoui lors d'une conférence de presse. Il a affirmé que son pays «condamne

avec force la complicité dont jouit l'occupant marocain au sein du Conseil de sécurité et en particulier au sein du groupe des cinq amis du secrétaire général (quatre permanents, à l'exception de la Chine, plus l'Espagne qui n'est pas membre permanent)». Cette complicité a conduit le Maroc à «faire fi de la légalité internationale et à exercer la politique d'intransigeance, de répression et d'intimidation au vu et au su de la communauté internationale et de l'opinion publique internationale», a précisé Ould Salek, soulignant «ses entraves» aux efforts de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, Christopher Ross, «empêché actuellement de visi-

ter la région». Le même conférencier a fait savoir que la drogue marocaine constitue un grand danger pour les pays voisins et ceux de sahel. «Les Marocains continuent d'inonder le marché international de la drogue», a-t-il souligné. Dans le même contexte, le même responsable tient à préciser qu'avec les revenus de la drogue, les autorités marocaines achètent des armes et

des lobbies afin de défendre leur occupation sur le territoire sahraoui. Par ailleurs, le ministre a affiché la détermination du peuple sahraoui de continuer son combat de libération de son territoire. «Nous sommes prêts de fournir le maximum d'efforts avec les Nations unies et l'Union Africain pour décoloniser la terre de Sahara occidentale, afin que le peuple sahraouies aura son

autodétermination», a-t-il précisé. A la fin, le conférencier a lancé un appel au royaume chérifien principalement pour Mohamed VI de respecter les engagements qui ont été signés par son père Hassane II. «Seul le peuple sahraoui détient la souveraineté pour se décider de son sort», a-t-il conclu.

A. H.

Education/Béjaïa

Une APC se désengage de la gestion des écoles primaires

Coup de colère, hier, du président de l'APC de Tinebder et ses collègues. Il vient de prendre la décision de se «désengager» de la gestion des écoles primaires de sa municipalité pour «protester» contre ce qu'il appelle «le mépris affiché par la direction de l'Education, la situation dramatique que vivent les écoles de la commune, la mauvaise gestion de certains directeurs d'écoles, le boycott systématique des inspecteurs de la zone de Sidi-Aïch des réunions du conseil d'administration dont le maire est président, etc.». Dans un communiqué qui nous a été transmis hier, le maire de Tinebder dresse un tableau noir de la situation des écoles et des carences qui les touchent et justifie son geste. «La situation dramatique que vivent les écoles primaires de la commune de Tinebder, les diverses correspondances adressées à qui de

droit, les inspecteurs de la zone de Sidi-Aïch qui boycottent systématiquement les réunions du conseil d'administration que provoque le P/APC qui est président du conseil d'administration, devant le mépris affiché par la direction de l'Education à l'égard des élus et représentants de la population et son refus total de prendre en charge les problèmes dans lesquels se débattent les établissements de la municipalité, lors de la réunion des comités des villages du 19 septembre et celle des parents d'élèves le 20 septembre en cours, nous avons décidé, à partir d'aujourd'hui, de nous désengager totalement de toute responsabilité envers les écoles par le retrait de tout le personnel affecté par la commune et les moyens mis à la disposition de ces écoles jusqu'à la résolution des problèmes urgents par la DE», lit-on dans le communiqué.

Ces revendications concernent notamment «la désignation d'un directeur pour l'école du village Chebirdhou, l'affectation de professeurs pour les classes en manque depuis la rentrée, la révision de la carte scolaire de l'école Ikhlidjen dont la moyenne de 40 élèves est constatée par classe en dépit de la disponibilité des salles de cours, la réouverture de 2 médiathèques fermées arbitrairement par des directeurs malgré leur bon fonctionnement durant trois ans et la libération des locaux illégalement occupés à l'intérieur de l'école de Chebirdhou». Le P/APC déplore, par ailleurs, le fait que beaucoup de directeurs de la wilaya ignorent les APC en dépit des promesses de débureaucratisation de l'administration et les promesses de la ministre de l'Education.

Hocine Cherfa

Mobilis au Med-IT 2014

Des Solutions Entreprises Inédites

MOBILIS prend part à la 11^e édition du Salon International des Technologies de l'Information, qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2014, au Palais de la Culture d'Alger. Véritable carrefour annuel d'échanges entre professionnels et décideurs du secteur des IT, l'édition de cette année verra le lancement d'un concours des meilleures applications mobiles algériennes, sous la thématique «Utile et Pratique».

Mobilis, acteur incontournable dans le paysage des TIC en Algérie, marquera sa participation à travers son équipe Marché Entreprises et présentera ses dernières offres et solutions Corporate adaptées aux besoins des professionnels tous types d'activités confondus. L'occasion pour l'opérateur national d'effectuer des démonstrations sur la maîtrise des différentes solutions et d'exposer ses nouveaux produits, ses offres et ses services, notamment : Le Cloud By Mobilis, La solution VPN 3G+, ainsi que la nouvelle formule solution Smartphone de 5Go, le tout sous un stand personnalisé. Cette participation, devenue coutume, permet à Mobilis de mettre ses visiteurs au cœur de l'innovation IT et de confirmer son positionnement en tant qu'opérateur national au diapason des dernières technologies de l'information et de la communication.

Communiqué

Mohamed Aïssa, ministre des Affaires religieuses

«L'Europe a besoin des imams algériens»

■ L'Europe a besoin des imams algériens, a indiqué le ministre des Affaires religieuses et du Wakf, Mohamed Aïssa, en marge de la visite de travail et d'inspection qu'il a effectuée, hier, à Boumerdès.



Mohamed Aïssa, ministre des Affaires religieuses

Par A. Kichni

A l'Institut national de la productivité et du développement industriel (Inped), l'une des plus anciennes structures pédagogiques et de formation des

cadres, le ministre des Affaires religieuses et du Wakf a donné le coup d'envoi de la première session de formation au profit des directeurs des affaires religieuses et du wakf. Laquelle session consiste à la formation dans le management, la gestion, les

finances et les marchés. Dans son intervention, le ministre a indiqué que le moment est venu pour que l'Etat prenne en charge le dossier et la formation des personnels composant l'organigramme de la mosquée depuis la base d'El Kihim et du Muezzin

qui sont contraints d'apprendre au minimum 20 hizbs pour le premier et le Coran en entier pour le second jusqu'à l'imam qui doit disposer de tous les moyens intellectuels et de communications.

Les musulmans algériens et maghrébins sont attachés, depuis des siècles, au rite malékite, a-t-il rappelé. C'est ainsi que le ministre plaide pour l'apprentissage du saint Coran et une récitation typiquement algérienne comme celles de nos aïeux, citant Baba Amar et Cheikh Benyoucef. Toujours dans le même cadre lié à la formation, le ministre n'a pas manqué de signaler le rôle joué par les imams algériens en France qui a donné des résultats satisfaisants. Pour une meilleure représentativité, il dira que «la formation des imams et l'apprentissage des langues étrangères, notamment la langue française, est une nécessité pour faire profiter au maximum les fidèles à l'étranger», dira-t-il.

C'est la raison pour laquelle les imams sont tenus d'améliorer leur compétence et l'apprentissage des langues pour ne citer que le français. Selon lui, l'Europe a besoin des imams algériens qui lient la religion à l'Etat, s'est-il félicité. Dans ce contexte, Mohamed Aïssa préconise un programme entre son secteur et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour la formation des gens du culte

«imam» dans le système LMD. Le secteur dispose actuellement de 13 Instituts islamiques implantés à travers le pays que l'Etat soutient pour la formation des gens du culte et l'amélioration des compétences et le savoir des imams. Au cours de cette visite, le ministre a inauguré plusieurs lieux de culte, à savoir la mosquée «Imam Malek» au quartier Tahrir à Bordj-Menaïel d'une capacité d'accueil de 1 500 fidèles, la mosquée «El Baraka» au quartier Foes à Boumerdès, le Centre culturel islamique au centre-ville de Boumerdès et la pose de la première pierre de la mosquée «El Firdous» au quartier Aliliguia à Boumerdès pouvant contenir plus de 8 000 fidèles.

A. K.

Agriculture Extension des superficies réservées aux légumes secs

LES SUPERFICIES agricoles réservées à la culture des légumes secs ont connu une extension notable à Souk Ahras, passant de 3 000 hectares, ces dernières années, à 10 000 hectares aujourd'hui, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

La récupération, cette année, des terres en jachère a favorisé la hausse de ces superficies dans cette wilaya où la production de lentilles, cultivées sur une surface qui est passée de 100 à 1 000 hectares, a connu un accroissement sensible.

La production totale des différents légumes secs a dépassé, au titre de la campagne agricole 2013-2014, les 50 000 quintaux avec des rendements moyens de plus de 10 quintaux par hectare, a ajouté la même source.

Les communes de Taoura, de Tiffech, de Sedrata, de M'daourouch, de Merahna et de Ragouba concentrent le plus gros de la production de légumes secs, notamment les lentilles et les pois-chiches, deux spéculations soutenues par le Fonds national de développement agricole, à raison de 2 500 DA par hectare, en plus du prix de base.

La ferme pilote Yousfi-Tayeb située dans la localité de Tiffech est l'une des exploitations agricoles les plus performantes en matière de production de légumes secs avec des rendements record de 30 quintaux, par hectare, a-t-on noté.

Ali O.

Alger-Centre

Plus de 1 250 commerces fermés depuis des années

1 258 commerces relevant dans leur quasi-totalité de la propriété privée demeureraient fermés depuis plus de vingt ans dans certains cas à Alger-centre du fait de problèmes d'héritage, a déploré dimanche le président de l'APC éponyme, Hakim Bettache.

Sur les 1 258 commerces fermés, 58 sont situés sur les grands boulevards d'Alger-centre comme Didouche Mourad et Larbi Ben M'hidi et la quasi-totalité de ces magasins relève de la propriété privée, a indiqué Bettache au Forum du journal *El Moudjahid*.

«La plupart de ces commerces souffrent d'un problème d'héritage. Il y a des familles qui sont en justice depuis plus de vingt ans. Il faut imaginer un cadre juridique pour permettre leur réouverture d'autant qu'ils constituent un souci surtout en matière d'hygiène», a-t-il souligné. A l'issue de la réunion le 11 septembre d'un Conseil interministériel élargi aux autorités et aux élus de la wilaya d'Alger, il a été demandé au wali Abdelkader Zoukh d'installer un groupe de travail avec comme mission de trouver une solution aux magasins fermés.

Cette recommandation portait aussi bien sur l'étude des cas des commerces fermés pour différentes raisons, notamment les problèmes d'héritage, et ceux qui «baissent rideau» à partir de 18h00, alors que la capitale est sensée être animée en soirée.

Ce groupe de travail a été installé par le wali, indique Bettache selon lequel il y a une adhésion des propriétaires de magasins qui ont entamé les travaux de rénovation.

Pourtant, en août 2013, l'APC d'Alger-centre avait mis en demeure les propriétaires

de ces 1 258 commerces de les ouvrir, dans un délai de deux mois, sous peine de se voir appliquer les «procédures réglementaires en vigueur», dont l'expropriation pour utilité publique.

Si les concernés ont réagi en affichant des pancartes «en travaux», leurs commerces demeurent encore fermés.

Interrogé sur les commerces qui ferment à partir de 18h00 dans les grandes artères d'Alger-centre, une situation qualifiée d'«inacceptable» par le Premier ministre Abdelmalek Sellal à l'ouverture de la réunion du 11 septembre dernier, Bettache a avancé qu'un travail de sensibilisation est en cours, en attendant les mesures que prendront les autorités en recourant à la force de la loi.

Le maire s'est par ailleurs félicité de la décision du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales de réactiver le dossier relatif à la police communale, en application des recommandations du Conseil interministériel élargi à la wilaya d'Alger.

«La police communale va permettre le règlement à temps de beaucoup de problèmes dans la gestion des affaires courantes des citoyens de la ville», a estimé Bettache. S'agissant de l'organisation admi-



Ph. /DR

nistrative de la wilaya pour laquelle un groupe de travail a été installé dimanche 14 septembre au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, il a estimé que la capitale mérite d'avoir un «statut particulier» eu égard aux défis qui l'attendent en matière de développement dans le cadre du plan stratégique 2009-2029 pour Alger.

Sur le volet culturel, Bettache a annoncé la réouverture le 1^{er} Novembre prochain de deux salles de cinéma, «Le Debussy» et l'«ABC» après des travaux de rénovation, précisant que la salle «ABC» sera spécialisée dans les spectacles pour enfants.

La commune d'Alger-centre compte 12 salles de cinéma, dont deux sont fonctionnelles et trois en travaux pour la remise en état des structures et des équipements, notamment la siégerie, a-t-il dit sans plus de détails.

Yanis F.

Salon international du véhicule industriel

Une trentaine d'exposants au rendez-vous

■ Le Salon regroupera différents concessionnaires représentant des marques de véhicules poids-lourd et de véhicules industriels d'Europe et d'Asie.

Tarek L.

Le 8^e Salon international du véhicule industriel et utilitaire (SIVI2014) se tiendra du 24 au 29 septembre au Palais des expositions à Alger, et regroupera 28 exposants, dont deux étrangers venus de Chine et de Turquie, a-t-on appris dimanche auprès des organisateurs.

Organisé par la Société algérienne des foires et expositions (Safex) en partenariat avec l'Association nationale des concessionnaires automobiles (AC2A), le 8^e SIVI verra la participation des «meilleures marques mondiales» dans le domaine, selon la même source.

Le Salon regroupera ainsi différents concessionnaires représentant des marques de véhicules poids-lourd et de véhicules industriels d'Europe et d'Asie.

Les exposants proposent aux professionnels algériens des produits variés allant du véhicule industriel aux carrosseries, pla-

teaux, pièces de rechange, fournitures et services de maintenance, et autres aménagements de véhicules.

Participeront également au Salon des banques et établissements financiers dans le but de proposer aux professionnels des solutions d'accompagnement dans l'acquisition de véhicules industriels ou utilitaires notamment dans le cadre du leasing, précise-t-on de même source.

Durant ses précédentes éditions, le SIVI a enregistré un «engouement particulier qui reflète la dynamique extraordinaire que connaît le marché algérien dans ce domaine», estime la Safex.

«Le SIVI est né de la nécessité de donner un espace spécifique aux véhicules industriels qui était, par le passé, pris en charge par le Salon international de l'automobile d'Alger», a-t-elle indiqué. L'organisation de ce Salon est également dictée par le contexte économique algérien marqué ces dernières années par un développement «formidable» des activités du transport.

Les concessionnaires participant à cette manifestation, qui va s'étendre sur une surface de 10 803 m², animeront, tout au long de ce rendez-vous, des conférences de presse afin de communiquer sur leurs produits et nouveautés.

T. L. /APS



Thème d'une journée d'étude à Sétif

La promotion des exportations hors hydrocarbures en question

UN SÉMINAIRE dédié aux «Institutions d'appui et dispositifs de soutien et de promotion des exportations hors hydrocarbures», sera organisé jeudi à Sétif, a-t-on appris dimanche auprès de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), organisatrice de la manifestation.

Organisée conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Sétif, la rencontre qui se tiendra à la salle de conférences de la CCI, s'inscrit dans le cadre du programme d'animation de journées d'étude ciblant les exportateurs et les opérateurs économiques, a-t-on indiqué de même source.

Placé sous le mot d'ordre «Maintenir le dynamisme et encourager les initiatives», le séminaire réunira notamment des responsables et des représentants de la CCI, de Sétif, de la Cagex, de l'Algex (Agence nationale de promotion du commerce extérieur), des institutions financières, des douanes algériennes et de l'administration des impôts. Plusieurs thèmes liés, entre autres, aux exonérations fiscales, aux avantages offerts par les régimes douaniers suspensifs à l'exportation, aux modalités de financement des exportations et à l'assurance crédit seront débattus au cours de cette rencontre qui donnera également lieu à un débat avec les opérateurs économiques.

R. E.

Artisanat

Près de 300 demandes de subventions financières à l'étude

Un total de 298 demandes de subventions financières sont actuellement à l'étude à la Chambre d'artisanat et des métiers (CAM) de la wilaya de Tizi Ouzou, a-t-on appris, dimanche, auprès de son responsable, Abdelkrim Berki.

Dégagées sur le Fonds national pour la promotion des activités de l'artisanat tradi-

tionnel (FNAAT), ces aides financières, d'une valeur unitaire comprise entre 300 000 et 900 000 DA, sont destinées aux artisans pour les assister dans l'acquisition d'équipements et matériaux pour leur travail, a-t-il ajouté, précisant que le calcul de cette subvention est soumis à la nature de l'activité artisanale concernée. Selon Berki, 44 demandes de

subventions similaires avaient été approuvées, par la CAM de Tizi Ouzou, en 2013, pour une enveloppe globale de plus de 1,5 milliard de dinars. En 2010, le même organisme avait agréé 58 demandes de soutien financier à des activités artisanales, a, par ailleurs, rappelé le même responsable.

Dalil B.

Changes

L'euro recule face au dollar

L'euro reculait face au dollar vendredi, dans un marché se focalisant de nouveau sur l'évolution future de la politique monétaire américaine, tandis que la livre était victime de prises de bénéfices après la victoire du «non» au référendum écossais.

La monnaie unique européenne valait quelques heures avant la clôture 1,2840 dollar, contre 1,2917 dollar jeudi soir. L'euro est tombé à la mi-séance jusqu'à 1,2831 dollar, un nouveau plus bas depuis 14 mois face au dollar. La monnaie unique baissait aussi face à la monnaie nippone, à 139,90 yens contre 140,50 yens jeudi soir.

Le dollar montait face à la devise japonaise, à 108,95 yens contre 108,77 yens jeudi soir.

«Les Ecossais ont voté pour rester dans le Royaume-Uni, enlevant une menace majeure

pour l'économie britannique et la livre sterling. Le marché des changes peut maintenant se focaliser de nouveau sur la divergence entre les politiques monétaires (dans le monde) et, alors que la FED se dirige vers une politique moins accommodante, le dollar va grimper», ont expliqué des analystes.

De fait, le dollar progressait fortement face aux autres grandes devises mondiales vendredi en fin d'échanges européens, au terme d'une nouvelle semaine de nette hausse.

Le billet vert est dopé par la perspective d'un resserrement de la politique monétaire américaine, et notamment d'une hausse de taux plus forte qu'anticipé en 2015.

La hausse du taux directeur de la FED rendrait le dollar plus rémunérateur et donc plus inté-

ressant pour les investisseurs.

De son côté, la livre britannique reculait face au dollar et au yen, victime de prises de bénéfices après avoir atteint face à ces devises des plus hauts en respectivement deux semaines et demie et six ans pendant les échanges asiatiques.

La monnaie britannique se maintenait toutefois en hausse face à l'euro.

«Du point de vue technique, les flux spéculatifs des dernières séances ont créé un phénomène de sur-achat de la livre sterling», d'où le repli technique dû à des prises de bénéfices, ont expliqué les spécialistes.

Toutefois, «la victoire du non laisse la voie libre à une prochaine remontée des taux de la Banque d'Angleterre, ce qui est un facteur de soutien à long terme de la livre sterling», ont-ils

ajouté. Enfin, les investisseurs attendaient ce vendredi l'actualisation de la notation de la France de l'agence Moody's alors que le gouvernement français a démenti avoir été informé à l'avance d'un abaissement.

La livre britannique montait face à l'euro à 78,71 pence pour un euro et reculait face au dollar, à 1,6313 dollar.

La devise suisse se stabilisait face à la monnaie unique européenne à 1,2074 franc suisse pour un euro, et se repliait face au dollar, à 0,9403 franc suisse pour un dollar.

La devise chinoise a terminé à 6,1409 yuans pour un dollar, contre 6,1414 yuans jeudi.

L'or a terminé à 1 219,75 dollars l'once au fixing du soir, contre 1 220,50 dollars l'once jeudi soir.

APS

Relizane

Une double voie express pour fluidifier la circulation

■ L'Agence nationale des autoroutes se charge des travaux de réalisation de cette voie pour un délai de moins de 24 mois à travers un ensemble d'entreprises nationales.

Par Kader A.

Le ministre des Travaux publics, Abdelkader Kadi a procédé, samedi soir à Relizane, au lancement des travaux de la double voie express reliant l'autoroute Est-Ouest et le port de Mostaganem. Cette voie longue de 66 kilomètres, qui reliera l'autoroute Est-Ouest au niveau de l'échangeur de Hmadna, traversera les localités de Hmadna, El Hamri, Khelaïfia et Sidi Khettab à l'est de la wilaya de Relizane et Oued El Kheir, Ouled El Bachir et Khireddine dans la wilaya de Mostaganem.

L'Agence nationale des autoroutes se charge des travaux de réalisation de cette voie pour un délai de moins de 24 mois à travers un ensemble d'entreprises nationales.

Selon les explications fournies, ce projet stratégique contribuera, en plus du désenclavement d'un nombre de localités de la wilaya de Relizane, à assurer une fluidité à la circulation automobile notamment pour les poids lourds se rendant au port de Mostaganem, nonobstant son impact sur le développement de la région de par sa proximité de la

nouvelle zone industrielle de Sidi Khettab. En outre, le ministre a inspecté les travaux de réalisation d'un centre de maintenance de l'autoroute Est-Ouest dans la commune de Yellel, insistant sur l'augmentation du rythme qu'il a qualifié de «*lourd*», ainsi que la levée des entraves retardant ce projet qui figure parmi six autres similaires dans la wilaya. Ces centres d'exploitation et de maintenance de l'autoroute Est-Ouest, dont la concrétisation a été confiée à des entreprises algériennes et étrangères, devront



regrouper des stations-service, des postes de la Gendarmerie nationale et de Protection civile, en plus de locaux de l'Agence nationale des autoroutes et autres commodités offrant des prestations téléphoniques et des

informations aux utilisateurs de la route. Chaque poste de contrôle assure l'intervention sur un rayon entre 50 et 60 km, a-t-on indiqué. Cette autoroute dans la wilaya sera dotée d'un réseau de 100 km de fibres optiques, de 33

caméras, près de 96 points de communications téléphoniques et de 30 panneaux électroniques d'information, de cinq stations météorologiques et six relais de repos, a-t-on ajouté.

Abdelkader Kadi a déclaré en inspectant ce projet que les efforts sont concentrés actuellement sur l'équipement de l'autoroute Est-Ouest et son raccordement à tous les ports du pays, affirmant que les projets de raccordement des ports à l'autoroute ont été lancés à l'exception de celui concernant le port d'Annaba. D'autre part, le ministre a annoncé que le projet de réalisation de la double voie express reliant Tiaret à l'autoroute Est-Ouest au niveau de la wilaya de Relizane sera lancé avant la fin de l'année en cours. **K. A.**

Illizi

Deux entrepôts frigorifiques et de stockage retenus

Deux entrepôts frigorifiques et de stockage de collectes de produits agricoles ont été retenus pour le secteur de l'agriculture de la wilaya d'Illizi, a-t-on appris samedi des responsables de la direction des services agricoles (DSA).

Il s'agit d'un entrepôt d'une capacité de stockage de 5 000 mètres cubes prévu au chef-lieu de wilaya, et d'une autre structure similaire au niveau de la ville de Djanet, a précisé le directeur du secteur Brahim Ahmed. La réalisation de ces deux struc-

tures frigorifiques et de stockage a été confiée à la Société des entrepôts de la Méditerranée (Frigoméditerranée), relevant de la Société de gestion et participation de l'Etat (SGP-PRODAT), a-t-il indiqué.

Les procédures administratives concernant ces deux entrepôts sont en cours d'exécution, dont le choix du terrain a été achevé pour le projet retenu pour le chef-lieu de wilaya, et l'entreprise a procédé au lancement de l'appel d'offres, selon la même source.

Concernant celui de Djanet, l'assiette qui servira à l'implantation du projet a été choisie au niveau de la zone de «Tijantour», située à l'entrée nord de la ville, a fait savoir M. Brahim. Ces deux futures structures frigorifiques et de stockage permettront une fois opérationnelles, la conservation de la qualité des produits, et également la régularisation, et la stabilité du marché local des produits agricoles de large consommation, d'origine végétale et animale, a assuré le DSA de la wilaya d'Illizi. **Lyès T.**

Biskra

Plus de 2 000 logements sociaux distribués avant fin 2014

La totalité des 2 098 logements publics locatifs (LPL) réalisés et réceptionnés dans la wilaya de Biskra sera distribuée «avant la fin de l'année en cours», a annoncé, samedi le wali, Messaoud Djari. Le chef de l'exécutif local a indiqué au cours d'une réunion élargie aux représentants de la société civile, tenue à la salle des délibérations de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), que toutes les tranches réalisées seront remises à leurs bénéficiaires «courant 2014», aussitôt après le parachèvement de l'étude des dossiers des demandeurs par les commissions de daïra.

M. Djari a également affirmé que l'étude des dossiers déposés par les demandeurs se fait dans une transparence absolue, en présence des membres désignés officiellement et des représentants de la société civile.

Pas moins de 4 243 LPL auront été attribués au cours de cette année, sachant que de janvier à août 2014, 2 145 unités ont été remises à leurs bénéficiaires.

La wilaya de Biskra a bénéficié de près de 58 000 logements, tous segments confondus, depuis la fin de l'année 2000, ce qui «renforce



considérablement le parc logements de la wilaya et permet de satisfaire une demande croissante». En marge de la rencontre, le wali a passé en revue, en présence des représentants de la société civile, la situation des projets de

développement, ainsi que différentes questions liées à la rentrée sociale. Des «portes ouvertes» ont été organisées à cette occasion dans les différents services administratifs de la wilaya. **Khaled S.**

Tissemsilt

Vaste campagne de nettoyage

Une vaste campagne de nettoyage des quartiers et des rues de la ville de Tissemsilt a été lancée samedi, a-t-on constaté.

Cette opération cible tous les quartiers et artères de Tissemsilt et des villages limitrophes de Ain El Kerma, Beni Meida et Oum Laalou. Des moyens humains et matériels sont mobilisés pour cette cam-

pagne en collaboration avec les services de différents secteurs à l'instar des travaux publics, de l'hydraulique, de l'habitat et des forêts, a indiqué l'APS, le président d'APC de Tissemsilt, Mohamed Zegharia.

Plus de 80 agents de nettoyage relevant des services de la commune et des chantiers

«Blanche Algérie» ont été mobilisés.

Cette initiative non limitée dans le temps vise à supprimer des points noirs et des décharges anarchiques altérant le paysage de la ville, à réactiver le travail du bureau communal d'hygiène et à impliquer une grande partie des citoyens dans ces actions de net-

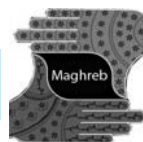
toisement, selon le même responsable. Une campagne de sensibilisation se poursuit à travers des spots sur les ondes de radio Tissemsilt, appelant les citoyens notamment au respect des horaires de dépôt d'ordures fixés par le plan directeur communal de gestion de déchets ménagers. **Said F.**

Sidi Bel-Abbes Trois morts et un blessé dans une collision

TROIS personnes sont mortes et une autre a été grièvement blessée dans une collision entre deux véhicules légers, survenue samedi dans la commune de Belarbi dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes, a-t-on appris des services de la Protection civile.

L'accident s'est produit sur la RN 92 reliant Sidi Bel-Abbes à Saïda dans la commune de Belarbi relevant de la daïra de Mustapha Benbrahim.

Les corps de deux hommes âgés de 32 et 28 ans et d'une autre personne non encore identifiée tués dans cet accident ont été transférés à la morgue de l'hôpital «Hassani-Abdelkader» de Sidi Bel-Abbes. L'état du blessé nommé A.M. âgé de 46 ans, est jugé grave, selon la même source. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident. **R. R.**



Tunisie

La candidature de Marzouki ne fait pas l'unanimité

■ Ses détracteurs lui reprochent d'avoir rejoint la coalition d'Ennahda en 2011 par simple opportunisme.

Par Zaid C.

Les élections approchent en Tunisie et c'est officiel, Moncef Marzouki est candidat indépendant à sa propre succession pour la présidentielle du 23 novembre prochain. C'est son directeur de campagne, Adnen Mansar, qui l'a annoncé ce samedi 20 septembre. Opposant historique à Ben Ali, Moncef Marzouki avait accédé à la magistrature suprême dans le cadre d'une alliance avec les islamistes d'Ennahda, en novembre 2011. Trois ans plus tard, il est loin de faire l'unanimité.

Sa première candidature à la présidentielle, il y a 20 ans, et son engagement en faveur des droits de l'homme lui avaient valu des persécutions sous Ben Ali. Mais depuis que Moncef Marzouki siège au palais de Carthage, son image d'opposant a été ternie. D'abord par les maladresses : sa sortie sur les « extrémistes laïcs », ses moqueries contre l'ignorance des Tunisiens sur l'Afrique, sujet de plainte pour diffamation, ou encore la publication d'un livre noir des médias, véritable règlement de compte auquel la justice réagira en lui interdisant l'accès aux archives de la présidence.

Ses détracteurs lui reprochent d'avoir rejoint la coalition d'Ennahda en 2011 par simple opportunisme. Le parti islamiste



PH. : D.R.

n'a pas hésité à l'isoler d'où son surnom de « tartour », « pantin ». On l'accuse de laxisme vis-à-vis des mouvements jihadistes du pays. Aujourd'hui, son directeur de campagne promet qu'il a fait son autocritique.

Candidat indépendant, il fait pour l'instant face à une quarantaine de candidats dont beaucoup manquent d'expérience et jouit du soutien de son parti, le Congrès pour la République. Ses membres saluent son engagement diplomatique du continent africain aux Nations unies. Reste à savoir qui d'autre le soutiendra... Ennahda, favori des législatives, a pour sa part annoncé qu'il soutiendrait un « candidat consensuel » à la présidence, sans s'engager dans l'immédiat derrière une personnalité. Le parti islamiste avait annoncé il y a

quelques jours qu'il n'aurait pas de candidat à la présidentielle.

Une première femme candidate pour la présidentielle

La présidente du Mouvement démocratique pour la réforme et la construction, Emna Mansour Karoui, a déposé samedi sa candidature à la présidentielle tunisienne pour ainsi être la première femme officiellement en lice pour la présidence de la République tunisienne.

Femme d'affaires, M^{me} Karoui a confirmé avoir récolté plus de 12 000 signatures d'électeurs et avoir de grandes chances de remporter la présidentielle.

Jusqu'à présent, seize personnalités politiques et indépendantes ont déjà déposé leurs

candidatures à la présidentielle tunisienne prévue le 23 novembre prochain.

Parmi les candidats, figurent l'actuel président de la République, Moncef Marzouki, le président de l'Assemblée constituante, Mustapha Ben Jaâfar ainsi que l'ancien Chef du gouvernement, Béji Caïd Essebsi, et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Kamel Morjane.

D'après le directeur de sa campagne électorale, Adnen Mansar, l'actuel chef d'Etat tunisien s'est porté candidat à la présidentielle en tant qu'indépendant.

Dans un communiqué en son nom, Marzouki a affirmé qu'il poursuivra ses fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau président de la République d'autant qu'il n'acceptera en aucun cas

de laisser la voie à un « vide » au sommet de l'Etat tunisien. Le dernier délai pour le dépôt des candidatures pour la présidentielle est fixé par l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) pour aujourd'hui, 22 septembre.

Le président de la République, Mohamed Moncef Marzouki, a déposé le 20 septembre 2014 son dossier de candidature à la présidentielle au siège de l'ISIE.

Sept candidats ont présenté leur candidature à l'élection présidentielle au siège de l'ISIE, dont Mohamed Moncef Marzouki, actuel président provisoire de la République.

Z. C./Agence

Mauritanie

Trois ministres aux USA pour des rencontres sur le développement

TROIS MEMBRES du gouvernement mauritanien séjourneront aux Etats-Unis d'Amérique depuis vendredi passé pour assister à des conférences internationales sur l'environnement et le développement tenues à New York. Il s'agit des ministres de l'Environnement et du Développement Durable, de la Jeunesse et des Sports et des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille. A New York, le ministre de l'Environnement et du Développement durable prendra part aux travaux d'un segment de haut niveau sur la Convention de Minamata sur le mercure, devant se tenir le 24 septembre 2014 au siège des Nations unies à New York. Il participera également à une réunion de concertation ministérielle des pays francophones précédant le sommet des Nations unies sur le Climat devant se tenir à New York le 23 septembre 2014. Durant son séjour, le ministre participera à une réunion de concertation des pays membres du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) relative à la position commune. C'est ainsi que la ministre de la Jeunesse et des Sports et celle des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, respectivement Houleymata Sao et Lemina Mint El Ghotob Ould Momma, prennent part aux travaux de la conférence internationale spéciale sur les populations et le développement, tenue du 18 au 26 du mois courant, en marge de la 69^e session de l'assemblée générale des Nations unies.

Bachir N.

Maroc

Saisie de 280 kilos de cocaïne à l'aéroport Mohammed V

La police judiciaire de l'aéroport Mohammed V de Casablanca a saisi, le 12 août dernier, dix kilos de crack, un dérivé très puissant de la cocaïne, dissimulés soigneusement dans trois valises appartenant à un ressortissant angolais.

En provenance de São Paulo au Brésil, ce passeur de drogue, ou mula (mule), selon l'appellation d'usage en Amérique latine, était donc chargé de transporter cette marchandise à des trafiquants de stupéfiants à Kinshasa la capitale congolaise, selon la police.

Deux autres ressortissants guinéens transportant 15 capsules de cocaïne dans leur estomac ont été également arrêtés par les services de sécurité de l'aéroport Mohammed V. Ils ont été aussitôt conduits à l'unité médicale de l'aéroport pour être soumis à une opération d'extraction de ces capsules. Les mis en cause ont été placés en garde à vue, en attendant d'être présentés devant le tribunal de première instance de Casablanca.

A noter que des experts américains de lutte contre les stupéfiants étaient présents lors de cette opération. Yassine Chaoui, chef

de la brigade de lutte contre le trafic international de drogue de l'aéroport, a déclaré au micro de 2M que « grâce à la vigilance des services de sécurité et aux moyens logistiques dont dispose la direction générale de la Sûreté nationale, plus de 80 personnes ont été arrêtés durant ces trois derniers mois pour trafic international de drogue ».

Durant cette même période, plus de 280 kilos de cocaïne ont été saisis, précise ce responsable. Des sources officielles citées par Medi1 TV affirment que le Maroc a démantelé 98 réseaux de trafic de drogue durant les six premiers mois de l'année 2014.

Le Maroc encore infesté par les mines et les restes d'explosifs

Le Maroc fait partie des 70 pays encore infestés par les mines et les restes d'explosifs, rappelle Handicap International. Depuis 1965, près de 440 millions de sous-munitions ont été déversées dans le monde. Ces explosifs blessent ou tuent encore aujourd'hui des milliers de personnes dans plus de 70 pays, (dont le Maroc). On compte ainsi près de 3 000 victimes chaque année. Un

chiffre considérable, même s'il est bien inférieur à celui des années 1990. On comptait alors 22 000 victimes par an. Le combat de Handicap International a débuté il y a plus de 30 ans. Son engagement pour l'interdiction de ces armes conventionnelles, – pour lequel elle fut décorée, conjointement avec cinq autres ONG, du prix Nobel de la paix en 1997 – a permis la signature de deux traités majeurs pour le droit international humanitaire. Les traités d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) interdisent l'utilisation, la production, le commerce et le stockage des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions (BASM) et obligent les États parties à détruire leurs stocks, à dépolluer leurs territoires et à porter assistance aux victimes de ces armes. Depuis, le nombre de bombes anti-personnel a diminué drastiquement et leur commerce est officiellement éradiqué. On compte 28 pays « libres de mines », et le Mozambique – qui faisait partie des pays les plus minés au monde – devrait être le prochain sur la liste. « Il aura fallu 18 ans pour éradiquer ce fléau », note Handicap International, qui s'est engagée dès 1986 dans ce pays d'Afrique.

A.M.



Afghanistan

Ghani et Abdullah signent un accord de gouvernement d'union nationale

■ Les deux candidats au second tour de l'élection présidentielle afghane, Ashraf Ghani et Abdullah Abdullah, ont signé hier un accord de gouvernement d'union nationale pour mettre fin à trois mois de contentieux électoral et de paralysie politique dans ce pays encore fragile.

Par Ali O.

Les Etats-Unis se sont félicités hier de l'accord d'union nationale conclu par Ashraf Ghani et Abdullah Abdullah, qui représente une «opportunité importante d'unité».

La publication des résultats définitifs de l'élection, qui devrait donner la victoire et donc la présidence à Ghani selon des sources concordantes, est attendue plus tard dans la journée.

L'accord entre les deux hommes était vivement encouragé par l'ONU et les alliés de Kaboul, au premier rang desquels les Etats-Unis, pour éviter de plonger le pays dans des divisions potentiellement violentes alors que la majorité des soldats de l'Otan s'apprêtent à le quitter en fin d'année.

Ghani et Abdullah ont signé l'accord instituant un gouvernement d'union nationale à la mi-journée devant la presse à Kaboul, quelques jours après un attentat taliban meurtrier dans la capitale, signe de la menace persistante de la rébellion malgré plus de douze ans d'intervention militaire occidentale.

Ashraf Ghani, que les résultats préliminaires du second tour donnaient vainqueur avec 56,4% des voix, devrait succéder au président Hamid Karzaï.

Abdullah Abdullah devrait de son côté désigner un chef de l'exécutif ou se nommer lui-même à ce poste appelé à devenir «Premier



Ph. > D. R.

ministre exécutif» dans les deux ans, selon un projet d'accord consulté par l'AFP.

Seul homme à avoir gouverné le pays depuis la chute du régime des talibans à la fin 2001 avec l'appui des Occidentaux, Karzaï ne pouvait briguer un troisième mandat, aux termes de la Constitution.

Au lendemain du second tour à la mi-juin, Abdullah Abdullah, qui avait largement devancé Ghani au premier tour (45% des voix contre 31,6%) avait dénoncé des fraudes

massives en faveur de son rival, exacerbant les tensions entre les Tadjiks, qui lui sont favorables, et les Pachtounes, qui soutiennent Ghani. Afin d'écartier les risques d'instabilité politique, les deux candidats avaient signé début août, en présence du secrétaire d'Etat américain, John Kerry, un accord sur le principe d'un gouvernement d'unité nationale qui serait formé quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle. La communauté internationale, en particulier Washington, principal bailleur de fonds de l'Afghanistan, s'inquiète des risques de turbulences poli-

tiques à quelques mois du retrait des forces de l'Otan prévu à la fin de l'année.

L'accord qui devait être signé hier n'écarte toutefois pas les risques de confrontation future au sommet de l'Etat car la Constitution confère au président la majorité des pouvoirs.

Côté occidental, le général américain Philip Breedlove, commandant en chef des forces de l'Otan, a espéré samedi à Vilnius «une signature très rapide des accords» mettant fin au contentieux électoral, pour que l'alliance puisse signer ensuite rapidement

avec Kaboul un accord de sécurité encadrant la présence militaire internationale après 2014.

Karzaï, dont les relations avec son parrain américain s'étaient beaucoup dégradées ces dernières années, avait refusé de signer cet accord, mais Ghani et Abdullah ont tous deux indiqué y être favorables.

La force de l'Otan en Afghanistan (Isaf) a prévu de retirer toutes ses troupes de combats du pays d'ici à la fin de l'année.

Les Occidentaux souhaitent dans ce cadre laisser à partir de 2015 une force réduite de 12 000 hommes, en grande majorité américains, contre 41 000 aujourd'hui et plus de 150 000 au plus fort de leur présence en 2010, pour former et soutenir les forces afghanes face aux talibans.

Cette semaine encore trois soldats de l'Otan - deux Américains et un Polonais - ont trouvé la mort dans un attentat suicide à Kaboul, près du vaste complexe fortifié de l'ambassade des Etats-Unis.

Le nouveau gouvernement aura la délicate tâche de stabiliser et sécuriser le pays, l'un des plus pauvres du monde, et relancer son économie au moment où l'aide internationale commence à se tarir.

Il pourrait tenter de relancer les projets de négociation de paix avec les talibans, qui ont toujours échoué jusqu'ici, pour mettre fin à un conflit où le nombre de victimes de cesse d'augmenter. Au cours des huit premiers mois de cette année, la guerre a tué selon l'ONU plus de 2 300 civils afghans, soit 15% de plus que l'an dernier sur la même période. A. O.



Points chauds

Rivalité

Par Fouzia Mahmoudi

Avec le retour politique officiel de Nicolas Sarkozy il n'est aujourd'hui plus permis de douter de son intention, non encore déclarée pour le moment, de briguer l'investiture de droite à la prochaine présidentielle. Or, sur sa route, il retrouvera certainement Alain Juppé, son adversaire le plus sérieux et peut-être, le seul à être capable de lui faire de l'ombre. Nicolas Sarkozy par ailleurs bien conscient de cela a ainsi débuté les attaques contre son ancien ministre des Affaires étrangères en le moquant sur son âge et ses problèmes judiciaires. Des attaques auxquelles l'ex-Premier ministre a aussitôt répondu. «L'intox a commencé», a-t-il répondu. Mais «je ne vais pas passer mon temps à me positionner par rapport à Nicolas Sarkozy, ce qu'il pense, ce qu'il est supposé penser ou ce que vous lui faites dire». Cependant, «en matière d'ennuis judiciaires, vaut mieux pas se livrer à un match, hein !» a-t-il lâché. «Mon adversaire dans tout ça, ce n'est pas les partenaires de la droite et du centre, c'est le pouvoir socialiste qui a mis la France dans l'état dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, et c'est surtout le Front national qui propose aux Françaises et aux Français une vision de la France à laquelle je suis totalement opposé», a précisé Alain Juppé. Ce dernier a estimé que le «match» pour 2017 avait «commencé» et affirmé qu'il irait «jusqu'au bout» de sa candidature à des «primaires de la droite et du centre», deux jours après le retour politique de Nicolas Sarkozy. «Je ne suis pas une girouette. Si j'ai dit ça, c'est parce que j'y ai réfléchi, pensé, j'en ai envie et donc je vais aller jusqu'au bout. Je sais bien qu'aujourd'hui le match a commencé et que le tackle commence. On essaie de faire croire que je n'irai pas jusqu'au bout. Eh bien je vais en apporter la démonstration. Vous le verrez en 2016 et 2017 (...) Je le confirme, je l'écris, je le signe», a déclaré le maire de Bordeaux, en s'engageant au passage à n'exercer qu'un seul mandat présidentiel s'il est élu en 2017. Juppé a de nouveau fermement défendu le principe d'une primaire ouverte à toute l'opposition en vue de 2017, quand Nicolas Sarkozy entend utiliser la présidence de l'UMP comme tremplin direct. «Une primaire, ça peut consister à faire voter les 175 000 militants de l'UMP. Cela ne sert à rien puisqu'ils vont se prononcer à la fin du mois de novembre. Donc, ça n'a de sens que si ces primaires sont élargies aux sympathisants de la droite, du centre, du centre droit et peut-être même au-delà», a-t-il insisté. Reste à l'UMP, très largement en faveur de Nicolas Sarkozy, de réussir à imposer son champion privant la droite d'une véritable primaire pour imposer l'ex-président comme candidat en 2017. F. M.

Etats-Unis

Deux intrus en 24 heures à la Maison-Blanche-Enquête sur la sécurité

Une enquête a été ouverte sur la sécurité à la Maison-Blanche, l'un des endroits censés être les plus sûrs au monde mais qui a connu deux intrusions préoccupantes en 24 heures, a annoncé le Secret Service, chargé de la protection du président Barack Obama.

Un homme s'était introduit vendredi soir dans la Maison-Blanche en sautant par-dessus une barrière et avait pu pénétrer, après un sprint, dans le bâtiment avant d'être capturé, provoquant l'évacuation du personnel et des journalistes qui s'y trouvaient, a précisé le Secret Service.

Le président Obama et sa famille ne se trouvaient plus à la Maison-Blanche, l'ayant quittée quelques minutes plus tôt en hélicoptère pour aller passer le week-end à Camp David.

Contrairement à de premières informations, l'intrus, Omar Gonzalez, qui affirme être un ancien combattant en Irak, âgé de 42 ans et originaire du Texas, était armé. Il a été trouvé en possession d'un canif avec une lame de 8,90 cm, selon sa déclaration écrite sous serment.

Il a été inculpé samedi par un tribunal de district de Washington d'entrée illégale avec possession

d'arme dangereuse et encourt une peine de dix ans de prison.

Gonzalez a expliqué après son arrestation à un agent du Secret Service qu'il était «préoccupé de voir l'atmosphère s'effondrer et voulait transmettre cette information au président des Etats-Unis afin que celui-ci en parle aux gens».

Selon le document, Gonzalez affirme avoir servi à trois reprises en Irak. Il a été amené à l'hôpital George Washington pour une évaluation médicale.

«Bien qu'hier soir (vendredi) les agents aient fait preuve d'une formidable retenue et de discipline dans cette affaire, le lieu de l'arrestation de Gonzalez n'est pas acceptable», a déclaré le Secret Service.

Le Secret Service est chargé de la protection des plus hauts responsables américains et des dignitaires étrangers de passage; il doit aussi assurer la sécurité des événements d'ampleur nationale. Mais cette agence a été secouée par plusieurs scandales ces dernières années, notamment provoqués par des agents en état d'ébriété.

Une enquête, ordonnée par la directrice du Secret Service, Julia Pierson, a été ouverte dès vendredi, a indiqué son bureau. Elle

implique un examen approfondi du site de la Maison-Blanche et des entretiens avec le personnel. Toutes les procédures de sécurité seront réexaminées.

Dans l'attente des conclusions de l'enquête, Julia Pierson a ordonné un renforcement de la surveillance autour des barrières du complexe situé au cœur de Washington.

L'annonce de cette enquête est intervenue au moment d'un deuxième incident, lorsqu'un homme qui s'approchait trop près de la Maison-Blanche a été arrêté samedi, ont indiqué les services de sécurité.

Un porte-parole du Secret Service, Ed Donovan, a expliqué à l'AFP que l'homme s'était d'abord approché à pied de l'entrée de la Maison-Blanche, puis avait été interpellé lorsqu'il s'était présenté peu après en voiture à une autre entrée.

Cet incident a été qualifié de «relativement mineur» par Donovan, en comparaison de celui intervenu la veille.

«Cela arrive tous les jours» et «cela est monté en épingle», a-t-il déploré alors que les médias américains accordaient une large place à ce nouvel incident.



Groupe algérien de fusion

Djmawi Africa dévoile le clip de «Dellali»

■ Djmawi Africa est un groupe de huit musiciens qui mêle musique traditionnelle et influences contemporaines, en passant du rock au blues, de la musique celtique au reggae, chacun y trouve son compte...

Par Meriem B.

Un an après la sortie de son nouvel album, le groupe algérien de fusion, Djmawi Africa, a dévoilé hier sur le web le clip de son premier single, «Dellali». Sponsorisé par le constructeur Dacia, le clip de Dellali voit les membres du groupe s'amouracher d'une passante, jouée par la comédienne

Adila Bendimerad. La chanson est un joli mélange de musique traditionnelle et de rock qui envoie une redirection souhaitée par le groupe à la sortie de l'album.

Produit par la société de production algérienne Taj Intaj et mis en ligne hier, le vidéo clip a déjà été plus de 11 000 fois visionné. Djmawi Africa est un groupe de huit musiciens qui



mêle musique traditionnelle et influences contemporaines, en passant du rock au blues, de la musique celtique au reggae,

chacun y trouve son compte. Le groupe s'est formé en 2004 à Alger lors d'un concert étudiants. En janvier 2008 sort leur premier

Ph. : DR

album intitulé «Mama», qui par sa tournée propulsa ce talentueux groupe aux quatre coins du monde, lui permettant d'aller à la rencontre de musiciens aux multiples influences. De ces rencontres est né «Echfa», un double album CD/DVD retraçant toute la tournée de «Mama», qui marquera le début d'une nouvelle époque. Cette formation a connu un énorme succès dans la capitale. Après quelque années, le groupe jouit d'une renommée internationale. Il fut invité dans plusieurs festivals partout dans le monde, tels que le Festival de jazz de Ouagadougou, le Festival Tribute to Africa organisé par l'ICCR (Indian Council for Cultural Relations), le Festival «Tapis volant», organisé par l'AMI (association d'Aide aux musiques innovatrices), ou encore la 11^e édition du Festival du monde arabe de Montréal.

M.B.

Nadia Labidi l'a annoncé à Constantine

«Possibilité d'aménagement de locaux pour des activités culturelles»

La possibilité d'aménager des locaux situés au bas des immeubles de la nouvelle ville Ali-Mendjeli (Constantine) pour des activités culturelles «sera étudiée», a indiqué la ministre de la Culture, Nadia Labidi. Au cours d'un bref point de presse tenu à la cité administrative de la cité Daksi, la ministre, précisant que ces locaux peuvent être aménagés en bibliothèques et en salles de sport, a souligné que la démarche vise à «créer

une animation» et «à améliorer le quotidien des jeunes» dans une ville nouvelle où l'on ne voit que des immeubles. Affirmant que la manifestation culturelle «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe» doit aussi se refléter sur la périphérie de la ville des ponts, M^{me} Labidi a déclaré que la pratique de l'acte culturel «ne doit pas être tributaire d'infrastructures imposantes, mais doit plutôt se créer et se poursuivre avec les moyens de

bord», en attendant, a-t-elle précisé, la réalisation de l'ensemble des structures programmées dans la ville nouvelle. La ministre a également fait savoir qu'une conférence de presse sera organisée en octobre prochain pour détailler le programme de l'événement culturel «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe».

Salim H.

Festival de l'inchad à Ouargla

Plus d'une dizaine de troupes à la 5^e édition

Plus d'une dizaine de troupes artistiques de la région sud du pays prennent part à la cinquième édition du Festival culturel local de l'Inchad (chant), qui s'est ouverte à la maison de la culture «Moufidi-Zakaria» de Ouargla.

Placée sous le signe «Talents et créativité», cette manifestation, regroupe des troupes de chant venues des wilayas de Ghardaïa, Adrar, Tamanrasset, et Ouargla, selon les organisateurs. Ces troupes dont

«El-Assala», «Rihab El-Albab» (Ouargla), ainsi qu'«El-Amdjad (Ghardaïa), se disputent les trois premières places du podium favorisées par des récompenses financières et des prix d'encouragement, a-t-on fait savoir. La cérémonie d'ouverture de ce rendez-vous culturel à été marquée par un merveilleux spectacle animé devant un public nombreux par des troupes locales telles que «El-Anadel», «El-Dhia». Cet événement culturel vise à prospecter des nouveaux talents,

notamment chez les jeunes catégories, et à promouvoir ce genre artistique, a précisé le commissaire du festival, Mokhtar Guremida. Le programme du festival qui se poursuivra durant une semaine, comprend des rencontres et des ateliers d'études encadrés par des spécialistes dans l'inchad. Des randonnées touristiques au profit des participants figurent également au programme de ce festival culturel local.

L.K.

Chanson andalouse

Hommage à Tlemcen au regretté Sidi Mohamed Dib

Le palais de la culture «Abdelkrim-Dali» de Tlemcen a abrité une soirée artistique en hommage au regretté de la chanson andalouse, cheikh Sidi Mohamed Dib, connu sous le pseudonyme «Si Moh».

Cette soirée, organisée dans le cadre de la manifestation «Personnalités ayant servi le patrimoine», a été animée par l'association musicale «El Kortobia» qui a reproduit des chansons de hawzi et de madih du défunt chantre. La famille du défunt a été honorée

en cette occasion où a été évoqué son parcours artistique, à commencer par son initiation à la musique dès son jeune âge et ses œuvres au service du patrimoine avec les amateurs de musique traditionnelle au sein de l'association «Laslam» de protection de de la chanson.

Organisée par l'association «Assala» d'arts et d'artisanat de la wilaya de Tlemcen du 18 au 20 septembre, cette manifestation a été marquée par la tenue d'une table ronde

sur les œuvres d'art de Si Moh, ses recherches dans le domaine de la musique classique, outre une exposition d'archives et de photos sur le parcours artistique du défunt. Selon la présidente de l'association «Assala», M^{me} Boudia Amaria, cette manifestation «Personnalités ayant servi le patrimoine» rend hommage périodiquement à des artistes et artisans qui ont joué un grand rôle dans la préservation du patrimoine.

D.M.

Cinéma

Africa, nouveau film d'Angelina Jolie sur le trafic d'ivoire

Nouveau projet pour Angelina Jolie. Après *By the Sea*, dont le tournage se déroule en ce moment, la toute nouvelle épouse de Brad Pitt a dévoilé le nom du prochain film qu'elle réalisera derrière la caméra.

Intitulé *Africa*, le long-métrage retrace l'histoire du paléo-archéologue Richard Leakey, sur fond de trafic d'ivoire. Alors qu'elle est actuellement en plein tournage de son film *By the Sea*, l'actrice a déjà donné le titre de son prochain

long-métrage : *Africa*. Selon le Hollywood Reporter qui a annoncé la nouvelle vendredi, c'est la maison de production Skydance qui sera chargée de produire le film.

Très engagée dans le domaine humanitaire, Angie racontera à travers ce long-métrage l'histoire du paléo-archéologue kényan Richard Leakey. Pour retranscrire au mieux le parcours de cette figure de la lutte contre le trafic d'ivoire, la jolie brune de 39 ans s'appuiera sur un scénario écrit

par Eric Roth qui avait décroché l'Oscar du meilleur scénario en 1995 pour *Forrest Gump*. Dans un communiqué publié vendredi, Angelina Jolie livre plusieurs détails sur le synopsis : «Le film portera sur un homme qui se retrouve au cœur d'un violent conflit avec les trafiquants de défenses d'éléphants et qui en émerge avec une compréhension plus profonde de l'empreinte de l'Homme et un profond sens de sa responsabilité sur le monde qui l'entoure». L'épouse de Brad Pitt

avoue également ressentir «une profonde connexion depuis longtemps avec l'Afrique et sa culture».

Entre les obligations professionnelles et la gestion de leur petite tribu, on en viendrait presque à se demander si Brad Pitt et Angelina Jolie ont réussi à savourer leur mariage. On espère que le couple star d'Hollywood parviendra à un moment à lever le pied, histoire de profiter de ce nouveau bonheur. Au calme.

L.B.

Agenda culturel

Galerie Ezzou'Art
Jusqu'au 12 octobre :
Le photographe Faycal Bezzaoucha organise une exposition photographique sous le thème : «Un portrait, une histoire».

Théâtre de verdure de Constantine
Jusqu'au 26 septembre :
Douzième édition du Festival international de jazz «Dimajazz».

Aujourd'hui :
Concerts de Mr & Miss et du LP Septet.

23 septembre :
Concerts du Ananke Quintet et de Sandra Nkake.

24 septembre :
Concerts du Hervé Samb Quartet & Guest, et de The Syndicate.

25 septembre :
Concerts de Sonny Troupe Quartet, de Seun Kuti & Egypt 80.

26 septembre :
Concerts de Juan Carmona & Ptit Moh et de Yuri Buenaventura.

Plais du Bey de Constantine
Jusqu'au 23 Septembre :
Festival national du Malouf
Aujourd'hui :
Soirée malouf animée par l'association Ahab cheikh Larbi Bensari de Tlemcen et l'artiste Sefni Abderachid de Constantine.

Coup-franc direct



Le président de la FAF montre une fois de plus ses limites

Par Anouar M.

Le football algérien vit la pire des crises qu'il n'a jamais vécues depuis longtemps. En effet, c'est un véritable cataclysme qui s'abat sur la balle ronde nationale avec ces sanctions répétitives qui touchent les clubs et maintenant le pays tout entier avec le rejet de la candidature de l'Algérie de l'organisation des CAN 2019 et 2021. Cela s'ajoute donc au huis clos décrété par la CAF à l'ESS en demi-finale aller de la Ligue des champions d'Afrique avant-hier soir face au TP Mazembe en plus de l'exclusion de la JSK des compétitions africaines pour deux saisons consécutives. On est en droit de se demander donc que fait le président de la FAF, Mohamed Raouraoua qui se devait de défendre les droits et les intérêts des clubs ainsi que du pays étant donné qu'il est membre du CE de la CAF. Le patron de la FAF a montré, encore une fois, ses limites en n'ayant pas vu venir le coup. C'est, par ailleurs, un coup fatal du président de la CAF, Hayatou que Raouraoua avait pourtant soutenu contre vents et marées et voilà donc comment il le récompense. Le résultat de ce coup venant de la CAF sera dévastateur pour notre football s'il n'y a pas une prise de conscience qu'il faudra se reprendre au plus vite et qu'il faudra se défendre bec et ongles contre les injustices.

A. M.

Ligue 1 Mobilis (4^e journée) L'USMA battue par le RC Arbâa



Le CS Constantine conserve son fauteuil de leader du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football malgré le nul concédé sur sa pelouse face au MC El Eulma (2-2), lors de la quatrième journée marquée surtout par la première défaite du champion sortant l'USM Alger face au RC Arbâa (2-0) après une série de 25 matches sans défaite.

Les Sanafirs qui restaient sur trois victoires en autant de rencontres n'ont pas réussi la passe de quatre en concédant le nul à domicile contre une coriace équipe d'El Eulma. Les hommes de Diego Garzitto qui ont mené au score à deux reprises par le meilleur artilleur du championnat Boulemdaïs (5 sp) et Sameur (43) ont été à chaque fois rejoint à la marque par les visiteurs grâce à Derrardja (38), Chenihi (56).

Avec ce nul, le CS Constantine reste toujours en tête de classement avec trois longueurs d'avance sur un trio composé de l'USM Alger, de la JS Kabylie, et du MC Alger. L'USM Alger qui restait invaincue depuis sa défaite face au MC El Eulma lors de la phase aller de la saison dernière, est tombée devant le RC Arbâa (2-0).

Un but précoce de Mokdad (5 sp) et un second de Derfellou (90+3) ont offert aux locaux leur première victoire sur leur pelouse. En revanche, l'USM Alger concède ici sa première défaite et reste scotchée à la seconde place en compagnie du MC Alger qui s'est imposé dans la difficulté face à la JS Saoura (2-1) grâce à un second but du capitaine Akssas à sept minutes de la fin.

De son côté, la JS Kabylie qui

demeurait sur une victoire en déplacement contre l'USM Bel-Abbès (2-0) est accrochée à Bordj Bou Arreridj par l'ASO Chlef (0-0) et laisse filer une belle occasion de se rapprocher un peu plus du leader. Le MO Béjaïa qui pensait tenir la victoire en déplacement contre l'ASM Oran après le but inscrit par Zidane contre son camp (2-4) a été finalement surpris par une égalisation de Djamaouni (80). En bas de classement, trois équipes : l'ASO Chlef, l'USM Bel-Abbès et le NA Hussein Dey n'ont toujours pas remporté la moindre victoire. Les trois équipes se sont contentées d'un nul lors de cette journée.

Résultats et classement

ESS-NAHD	1-1
USMH- MCO	2-0
CSC-MCEE	2-2
RCA- USMA	2-0
JSK-ASO	0-0
ASMO- MOB	1-1
MCA-JSS	2-1
CRB- USMBA	1-1

	Pts	J
1- CSC	10	4
2- USM Alger	7	4
— JS Kabylie	7	4
— MC Alger	7	4
5- ES Sétif	6	4
—RC Arbâa	6	4
—USMH	6	4
— MO Bejaia	6	4
9- ASM Oran	5	4
—JS Saoura	5	4
11- MCEE	4	4
—CRB	4	4
13- MC Oran	3	4
— ASO Chlef	3	4
—USMBA	3	4
16-NAHD	2	4

1/2 finale aller de la Ligue des champions africains L'ES Sétif dispose du TP Mazembe

L'Entente de Sétif a battu, samedi soir au stade du 8-Mai 1945, l'équipe congolaise du Tout-Puissant Mazembe sur le score de 2 buts à 1 (mi-temps 0-0), en demi-finale aller de la Ligue des champions africains de football et prend donc option pour la qualification à la finale.

Anouar M.

Bousculés par un adversaire qui aura justifié son rang de grand d'Afrique (les Congolais ont remporté 4 fois la Ligue des champions et ont été finalistes de la coupe du monde des clubs, en 2010), les sétifiens se sont montrés patients et très appliqués malgré quelques approximations dues à l'excès de précipitation. Tardant à entrer dans le match, les hommes de Kheireddine Madoui ont laissé, durant les premiers instants de la rencontre, l'initiative à Kasusula et ses co-équipiers qui ont rapidement pris un ascendant en termes de possession du ballon et de maîtrise. La première action dangereuse sera d'ailleurs à l'actif des Congolais, dès la 6', lorsque Illongo mettra le keeper Khedaïria à rude épreuve sur coup-franc de 25 m.

Dans un stade sonnait tristement creux (le match s'est déroulé à huis clos), les sétifiens laissent passer l'orage et s'en vont à leur tour inquiéter Kidiaba qui sera l'auteur d'une belle envolée qui annihilera un superbe tir de Younes (12'). Le match est dès lors plutôt équilibré, même si Singuluma, le zambien du TP, ratera



Le Tout Puissant Aigle noir, bouscule le TP Mazembe

le plus facile après avoir pris le meilleur sur Arroussi dans le carré des 6 m (36'). La seconde période, bien plus animée, verra une équipe algérienne plus en jambes et beaucoup plus agressive (dans le bon sens du terme). Belameïri, l'attaquant de poche, sera à deux doigts de scorer dès la 47' à la suite d'une hésitation de l'arrière-garde du TP Mazembe.

Malheureusement pour eux, les sétifiens se feront piéger quelques minutes après quand Arroussi dévie malencontreusement le cuir dans ses propres filets à la suite d'une incursion sur la gauche de Kalaba (52'). Un but qui sonne la révolte des camarades de Mellouli qui égaliseront 5 minutes plus tard par Younes, de la tête, après un centre venu de la droite (55'). Une réalisation limpide que l'arbitre camerounais Alioum Néant refusera de manière inexplicable, dans un premier temps, avant de revenir sur sa décision après un bref conciliabule avec son assistant. La rencontre devient plaisante et de plus en plus indécise. Les Congolais

qui pensaient avoir fait le plus dur en ouvrant le score, se montrent plus conquérants en attaque. C'est ainsi que Boukria sauvera miraculeusement sur sa ligne un essai de Samata (65') avant qu'Illongo n'adresse, sur coup-franc, un bolide qui heurtera le haut de la transversale. La rencontre s'acheminait vers un match nul plutôt équitable lorsque Ziaya, héritant à la 89' d'une passe lumineuse de Djahnit, se met sur son pied gauche à l'entrée des 16,5 m pour fusiller Kidiaba d'un tir en pleine lucarne.

Le mérite de l'équipe sétifienne est d'autant plus grand qu'elle a dû composer avec l'absence de son public. Un public très bruyant qui a toujours joué, dans ce type de rencontres internationales, son rôle de 12ème homme. Dans une semaine, Meguatli et ses co-équipiers auront une belle carte à jouer à Lubumbashi, eux qui n'ont pas perdu, durant la phase de poules de la ligue des champions, le moindre match en dehors de leurs bases. L'Entente en finale ? Tout Sétif y croit.

A. M.

Malawi-Algérie

26 joueurs malawites en stage depuis hier

Le sélectionneur de l'équipe nationale du Malawi Young Chimodzi a convoqué 26 joueurs en prévision du match face à l'Algérie prévu le samedi 11 octobre au stade Kamuzu à Blantyre, pour le compte de la troisième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2015 de football.

Parmi les 26 joueurs retenus, figurent trois jeunes de l'équipe nationale des moins de 20 ans : Miracle Gabeya, Ernest Tambe et Chawangwa Koanga.

Les joueurs retenus seront regroupés ce dimanche au centre technique de Chiwembe à partir de 17h00, tandis que les entraînements débuteront le lendemain lundi 22 septembre au stade Kamuzu à Blantyre. A l'issue de la deuxième



journée des qualifications, le Malawi partage la deuxième place du groupe B avec le Mali (3 pts). L'Algérie et le Malawi s'affronteront de nouveau le 15 octobre prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida à 20h30.

Les deux premiers du groupe se qualifieront directement pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2015 prévue au Maroc du 17 janvier au 8 février.

Liste des joueurs convoqués

Gardiens de but: Mc Donald Harawa, Richard Chipuwa, Vincent Gona

Défenseurs: Lucky Malata, John Lanjesi, Sankhani Mkandawire, Yamikani Fodya Francis Mulimbika, Bashir Maunde, Enock Likoswe, Miracle Gabeya

Milieux de terrain: Micium Mhone, Phillip Masiye, Young Chimodzi, Zasha Nong'oneza, Frank Banda, Ndazona Chatsalira, Malumbo Gondwe, Victor Limbani, Saidi Ntekama Ernest Tambe

Attaquants: Kelvin Hanganda, Musa Manyenje, Gastin Simkonda, Kumbukani Mwambene, Chawanangwa Kaonga.

Compétitions africaines des clubs

La CAF suspend la JSK pour deux ans

La Confédération africaine de football (CAF) a infligé une suspension de deux ans à la JS Kabylie, a indiqué samedi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Avec cette sanction, le club algérien ne participera pas aux compétitions de la CAF les deux prochaines années, précise la même source. La JS Kabylie qui avait terminé deuxième lors du championnat de

Ligue 1 la saison dernière, devait participer à la Ligue des champions d'Afrique -2015. Cette sanction a été prise suite aux événements qui ont entraîné le 23 février dernier à Tizi Ouzou la mort du joueur camerounais de la JSK lors de la rencontre JS Kabylie- USM Alger (1-2) comptant pour la deuxième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis. D'autre part, en marge de la désignation des

pays hôtes des prochaines CAN - 2019 et 2021, la Confédération africaine de football a annoncé ce samedi à Addis-Abeba qu'elle allait créer un Prix du fair-play pour les pays faisant preuve de sportivité. Ce prix portera le nom du joueur camerounais Albert Ebossé. Le prix sera doté d'une récompense pécuniaire, dont le montant doit encore être décidé par le comité exécutif de la CAF.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

La route qui tue

Trois morts et quatre blessés à Chiffa

TROIS PERSONNES sont décédées et quatre autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu, samedi soir, sur la route nationale RN01 reliant les localités de Chiffa (Blida) à Médéa, a-t-on appris, dimanche, de la Protection civile.

L'accident qui a eu lieu au niveau de la localité de Sidi Brahim, considérée comme un des points noirs de la circulation

automobile dans la wilaya, est dû au dérapage d'un véhicule touristique qui est entré ensuite en collision avec une camionnette qui roulait en sens inverse.

Trois personnes sont décédées sur place dans cet accident. Leurs corps ont été transférés à la morgue de l'hôpital Frantz-Fanon, au centre-ville de Blida, où ont été également admises les personnes blessées.

...Même nombre de victimes à Tlemcen

TROIS PERSONNES ont trouvé la mort et deux autres ont été blessées dans deux accidents de la route, survenus samedi dans la wilaya de Tlemcen, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de la Protection civile.

Le premier accident s'est produit sur la RN 22 dans la localité Belhadji-Boucif (commune d'El Aricha) suite à une collision entre un camion et un véhicule à son bord quatre passagers dont deux

âgés de 26 et 54 ans tués sur place.

Deux autres passagers, âgés de 26 et 51 ans grièvement blessés, ont été transférés par les agents de la Protection civile à l'hôpital de la région.

Le deuxième accident a eu lieu à Tient dans la daïra de Ghazaouet où un véhicule a percuté mortellement un piéton âgé de 60 ans, a-t-on ajouté.

Said F.

Football

Décès d'un supporter du RC Arbâa d'un arrêt cardiaque

UN SUPPORTER du RC Arbâa est décédé, samedi, suite à un arrêt cardiaque, peu avant la fin du match ayant opposé son équipe à l'USM Alger dans le cadre de la quatrième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, a-t-on appris, dimanche, de la Protection civile. La victime âgée de 47 ans, a quitté les tribunes du stade Smail-Makhlouf (Larbâa) à l'est de Blida, lorsqu'il a senti des douleurs intenses au niveau de la poitrine et une difficulté de respiration, a indiqué à l'APS, le

chargé de communication à la direction de la Protection civile, Adel Zerraimi.

L'intervention des médecins et les tentatives de la réanimer ont été vaines, puisque le concerné a rendu l'âme quelques minutes après son admission à l'hôpital de la ville, a-t-il précisé.

Le RCA a battu l'USMA, sur le score de 2-0, mettant un terme à une série de 25 matchs sans défaite de l'équipe algéroise en championnat.

APS

Boumerdès

Le cambrioleur démasqué par la caméra de surveillance

LE CAMBRIOLEUR, un employé dans une société turque comme agent de sécurité, a été victime de la caméra de surveillance. Ce dernier, naïf, ignorait les caméras de surveillance installées dans le bloc administratif.

En effet, ledit agent âgé de 32 ans employé dans une société turque spécialisée sise à Naciria, chargée de la réalisation du projet de chemin de fer Thénia-Tizi-Ouzou s'est introduit dans les bureaux du service des finances, sans se soucier de la caméra de surveillance installée dans les bureaux, avant de s'emparer d'une somme d'argent en monnaie étrangère de 8 000 euros et d'une importante somme en dinars algériens.

C'est à la suite d'une plainte déposée par le chef de projet de ladite entreprise que les services de sécurité ont déclenché une enquête. Les investigations ont permis aux enquêteurs de visionner la vidéo et identifier le cambrioleur. Lequel a été arrêté alors qu'il se trouvait en plein exercice. En état d'arrestation, le mis en cause a été soumis à un interrogatoire où il a reconnu les faits.

Déferé au parquet, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt par le procureur de la République, près le tribunal de Bordj-Menaïel pour les chefs d'inculpation vol par effraction et abus de confiance en attendant sa comparution devant le tribunal.

Ahmed K.

À QUELQUES JOURS DE LA FÊTE DU SACRIFICE



Djalou@hotmail.com

Lycée d'Aït R'zine

Des élèves ferment le lycée pour réclamer leur réintégration

■ Ils ont fermé dès la matinée l'établissement avec l'appui de leurs camarades qui sont scolarisés, paralysant totalement les programmes de la journée.

Par Hocine Cherfa

Les élèves des classes terminales expulsés du lycée mixte de Guendouz dans la commune d'Aït R'zine à la fin de l'année dernière ont exprimé hier leur colère par rapport à leur situation. Ils ont fermé dès la matinée l'établissement avec l'appui de leurs camarades qui sont scolarisés, paralysant totalement les programmes de la journée. Les parents d'élèves et le maire se sont précipités et pris contact avec le directeur de l'établissement afin de trouver une solution à ce problème et réintégrer les élèves exclus. Le directeur qui a refusé, nous dit-on de constituer une classe spéciale, a quand même accepté d'étudier les cas de ces expulsés et réintégrer certains avec un nombre de conditions dont les élèves qui n'ont pas doublé pendant leur scolarité ou ayant refait déjà leur baccalauréat. «La réunion a abouti à un bon résultat et un

conseil de classe devait se tenir en urgence pour étudier les cas des mécontents afin de réintégrer le maximum d'entre eux, avec comme condition que les élèves concernés sont ceux n'ayant pas triplé une année scolaire ou ceux n'ayant pas doublé la classe terminale», nous dira le maire d'Aït R'zine Dahmani Youcef. A noter que la réunion s'est tenue en présence d'un membre de la fédération des parents d'élèves. Par ailleurs, des parents d'élèves de l'école primaire de Sidi Touati ont empêché hier leurs enfants d'aller se restaurer au niveau de la cantine de l'école des frères Brahmi. Ces derniers ont menacé de retenir leurs enfants à la maison la semaine prochaine si la cantine scolaire de l'établissement qui est transformée en CMS n'ouvre pas ses portes la semaine prochaine. A noter aussi qu'au village Laâlem, dans la commune de Tamridjt, les élèves du CEM de ce hameau enclavé n'ont débuté leur année scolaire qu'hier. Le

retard est dû à la grève menée par les collégiens pour dénoncer le manque de professeurs de plusieurs matières, nous dit-on. Un cas qui n'est pas isolé car plusieurs établissements, que ce soit du primaire, moyen et ou secondaire souffrent du déficit en nombre d'enseignants. Un déficit dont souffre également le primaire de la localité de Laâlem, nous dit-on. La direction de l'éducation sera contrainte, une fois encore, de recourir à la vacation afin de pallier ces carences. Elle y travaille d'arrache-pied pour mettre fin à ces manques, selon des échos.

H. C.

Alger Secousse tellurique de magnitude 3,6

UNE SECOUSSE tellurique de magnitude 3,6 sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée dimanche après-midi à Alger, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).

L'épicentre de la secousse qui s'est produite à 13h58, a été localisé à 25 kilomètres au nord-est de Bologhine (ouest Alger), selon le centre qui précise qu'il s'agit d'une réplique du séisme qui avait secoué la même région 1^{er} août dernier.

R. N.

El-Kseur

L'antenne de l'ADE fermée par des villageois

LES SIÈGE de l'Algérienne des eaux (ADE) local d'El Kseur a été fermé par des villageois hier matin. Ces derniers sont issus du village Tarcha. Ils réclament à travers leur action la fin de la pénurie d'eau potable dans leurs robinets. Un calvaire qu'ils ne cessent de vivre depuis belle lurette. Le déficit en cette denrée rare a été également signalé, maintes fois, aux autorités locales dont l'APC et la daïra, etc, relèvent-ils, avec beaucoup d'amertume, car «notre revendication n'a pas été prise en compte», disent-ils.

H.C.